



CDOS

SEINE
SAINT-DENIS

FORMATION EDUCATEUR SPORT / SANTE NIVEAU 1

INFORMATIONS

Durée :

9h00 - 18h00
2 jours de formation indissociables

Nombre de participants :

15 participants maximum

PRÉREQUIS :

BF - CQP - BPJEPS - DE

Lieu :

CDOS 93
32 rue Delizy - Hall 2 - RDC
93694 Pantin Cedex

Accès :

Métro 5 Eglise de Pantin
RER E Pantin
Bus 249 arrêt Louis Nadot
Bus 151 arrêt Delizy

MODALITES

Tarif :

150 euros pour les bénévoles.
Pour les salariés : nous consulter
pour une prise en charge par
l'OPCA.

Règlements :

Chèque à l'ordre du CDOS 93.
Virement :
IBAN : FR76 1027 8060 1400 0202 8050 166
BIC : CMCIFR2A

Inscriptions :

Par mail, via la fiche d'inscription
jointe.
Un mail de confirmation sera
envoyé aux participants.

Informations

Le programme de cette
formation a été labellisé par
l'ARS et la DRJSCS. Il répond à un
cahier des charges précis. De ce
fait, il s'impose à tous, à valeur
CONTRACTUELLE.

CONTACT

Ingrid Bellance
Responsable du CRIB
crib@cdos93.org
01.41.60.11.27

CDOS

SEINE
SAINT-DENIS

SPORT
SANTÉ

DISTANCIEL

entre 4 et 6 semaines avant les sessions en présentiel

Envoi de documentation

↳ Consultation et étude en vue des quizz d'évaluation

JOURNEE 1

Matin

Quiz

Projet «sport/santé»

Après-midi

Mesures, tests et épreuves

Les facteurs des APS

Cas cliniques

JOURNEE 2

Matin

Echauffement

Programmation / planification

Projet individuel

Ateliers APSA

Après-midi

Ateliers thématiques

Mise en application

Quizz

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'attestation de formation complémentaire sport santé de niveau 1 pour les encadrants d'APS adaptées des clubs et associations sportives permet :

1/ à l'encadrant de prendre en charge des personnes ou des patients atteints de pathologies chroniques – en ALD ou non - à différents niveaux de prévention primaire, secondaire ou tertiaire pour les mettre à l'AP – reconnue comme élément de la thérapeutique (non médicamenteuse), sur prescription médicale ou non.

2/ à la structure d'être « labellisée sport santé » et référencée sur les sites dédiés, à destination des réseaux sport-santé, des médecins traitants, des associations de patients et, d'une manière générale, du grand public.

Cette prise en charge de patients engage la responsabilité de l'E3S à qui le médecin adresse son patient en toute confiance. L'E3S doit en particulier strictement respecter les modalités de dispensation de l'AP figurant dans les annexes de l'instruction interministérielle du 3 mars 2017. C'est écrire aussi que nous engageons notre responsabilité en délivrant l'attestation de formation aux encadrants d'APSA formés.

LE CDOS 93, QUI SOMMES-NOUS ?

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis est une association loi 1901.

Le CDOS 93 a pour objectif de sauvegarder et développer les valeurs de l'Olympisme telles qu'elles sont définies dans la charte olympique. Ces actions visent à lutter contre la violence et le dopage dans le sport et à promouvoir les valeurs de Fair-Play et d'Éthique.

Le CDOS 93 contribue également à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental et fait directement ou indirectement tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive dans le département.

Ses membres sont les Comités départementaux des différentes disciplines sportives pratiquées en Seine-Saint-Denis. Il est le représentant du Comité national olympique et sportif français dans le département.

Le CDOS 93 est déclaré organisme de formation et est référencé dans le **DataDock**.

